



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2021-2022

FC,NL/CE

P.V. DMCE 01

**Commission de la Digitalisation, des Médias et des
Communications**

Procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2021

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2021 et de la réunion « Toutes commissions » du 12 juillet 2021
2. Échange de vues avec Monsieur le Ministre au sujet de de la politique de désignation des administrateurs représentant l'Etat au sein de sociétés (demande du groupe politique CSV du 20 juillet 2021)
3. 7643 Projet de loi sur les données ouvertes et la réutilisation des informations du secteur public
- Rapporteur : Monsieur Guy Arendt

- Présentation et adoption éventuelle d'un projet de rapport
4. 7896 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman (2020)

- Réponse de la Commission de la Digitalisation, des Médias et des Communications
5. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Guy Arendt, Mme Djuna Bernard, Mme Francine Closerer, M. Paul Galles rempl. Mme Viviane Reding, Mme Chantal Gary rempl. M. Carlo Back, M. Marc Hansen, Mme Carole Hartmann, M. Pim Knaff, M. Marc Lies, Mme Octavie Modert, M. Laurent Mosar rempl. Serge Wilmes.

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

M. Xavier Bettel, Ministre de la Digitalisation, Ministre des Communications et des Médias

Mme Anne-Catherine Ries, M. Thierry Zeien du Service des Médias et des Communications, Ministère d'Etat

Mme Francine Cocard, M. Noah Louis, M. Dan Schmit, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Sven Clement, Mme Lydia Mutsch, M. Roy Reding.

*

Présidence : M. Guy Arendt, Président de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2021 et de la réunion « Toutes commissions » du 12 juillet 2021

Les procès-verbaux des réunions sous rubrique sont approuvés.

2. Échange de vues avec Monsieur le Ministre au sujet de de la politique de désignation des administrateurs représentant l'Etat au sein de sociétés (demande du groupe politique CSV du 20 juillet 2021)

Par courrier du 21 juillet 2021, la Commission de la Digitalisation, des Médias et des Communications a été saisie d'une demande du groupe parlementaire CSV en vue de la convocation d'une réunion, en présence de Monsieur le Ministre des Communications et des Médias, pour discuter de la politique de désignation des administrateurs représentant l'Etat au sein de sociétés. M. Laurent Mosar (CSV) réitère les questions exposées dans ledit courrier du 21 juillet dernier.

La demande s'inscrit dans le contexte de la nomination de Mme Christianne Wickler en tant qu'administrateur de la Société nationale de la Navigation Aérienne et en tant qu'administrateur de la compagnie nationale de fret aérien.

Le groupe parlementaire CSV s'est notamment interrogé sur les aspects suivants :

- Quelle est la procédure de désignation des administrateurs étatiques dans des sociétés de droit privé ?
- Avant la discussion et la prise de décision, le ministre du ressort, agissant le cas échéant conjointement avec le ministre ayant le Trésor dans ses attributions, élabore-t-il un profil auquel doit satisfaire ledit administrateur ?
- En application de la loi modifiée du 25 juillet 1990, les administrateurs étatiques sont-ils appelés à exécuter les instructions qui leur sont données ?
- Existe-t-il un code de conduite auquel les administrateurs étatiques doivent adhérer ? Quelle est la sanction prévue en cas de violation dudit code de conduite ?
- Qu'en est-il des émoluments revenant aux administrateurs étatiques ?
- Le gouvernement peut-il communiquer à la Chambre des Députés la liste des désignations d'administrateurs étatiques opérés par un ou plusieurs ministres, agissant seul ou conjointement, au cours des cinq dernières années ?

M. Xavier Bettel, Ministre des Communications et des Médias, expose que son Ministère est responsable pour la nomination de représentants de l'Etat dans quatre entreprises, à savoir (1) SES, (2) Luxconnect, (3) Luxprovide et (4) CLT-UFA. A noter que dans le cas de cette dernière, le Ministre des Communication et des Médias nomme un commissaire alors que des administrateurs sont nommés pour les trois autres.

Concernant les procédures, l'orateur précise encore que toute nomination doit être approuvée par le Conseil de gouvernement. Dans le cas de SES, toute proposition doit également être approuvée par le conseil d'administration de cette dernière.

Le droit de proposer un candidat revient au ministre compétent. En ce qui concerne les nominations faites pour le ressort des communications et des médias, la plupart des nominations vise des fonctionnaires des services compétents. M. le Ministre tient à préciser qu'il essaie toujours de proposer des candidats au Conseil de gouvernement qui connaissent le domaine correspondant à l'objectif social d'une société. En principe, le choix du ministre est retenu, mais il est possible que le Conseil de gouvernement suggère de considérer un candidat alternatif, notamment pour assurer l'égalité des chances entre femmes et hommes.

M. le Ministre précise qu'un appel à candidatures pour les postes d'administrateurs indépendants n'est à ce stade pas envisagé estimant que le système actuel fonctionne bien dans sa globalité.

M. Xavier Bettel déclare également entretenir un dialogue régulier avec les représentants de l'Etat entrant dans le ressort des communications et médias, surtout lorsque les conseils d'administration abordent des questions de développement stratégique.

En outre, l'orateur explique qu'un code de conduite pour les représentants de l'Etat a été émis le 28 mars 2017. Une copie du code de conduite pour administrateurs étatiques est déposée au secrétariat de la commission et peut être consultée sur place.

Concernant les émoluments, ces derniers appartiennent aux représentants et ne doivent pas être versés à l'Etat.

Enfin, Monsieur le Ministre indique les noms des représentants de l'Etat au sein des quatre entreprises précitées.

3. 7643 Projet de loi sur les données ouvertes et la réutilisation des informations du secteur public

a) Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a émis son avis complémentaire au cours de sa réunion du 12 octobre 2021. La Haute Corporation constate que la commission parlementaire a, dans une large mesure, tenu compte des observations et propositions du Conseil d'Etat. Elle a levé les oppositions formelles émises à l'endroit des articles 4, 7 et 12.

La commission parlementaire décide de suivre le Conseil d'Etat et de remplacer le terme « rétribution » par « redevance ».

La proposition de texte émise par le Conseil d'Etat ne trouve pas l'assentiment de la commission parlementaire étant donné que la disposition figure déjà dans le texte.

b) Présentation et adoption d'un projet de rapport

M. le Président-Rapporteur présente le projet de rapport qui avait été envoyé aux députés par courrier électronique vendredi dernier.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents, Mme Nathalie Oberweis s'abstient.

4. 7896 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman (2020)

Par courrier du 15 octobre 2021, la Commission la Digitalisation, des Médias et des Communications a été informée sur l'organisation d'un débat d'orientation relatif au rapport annuel 2020 du Médiateur et sollicitée en son avis.

La Commission la Digitalisation, des Médias et des Communications constate qu'aucun volet du rapport d'activité de l'Ombudsman ne concerne directement ses domaines de compétence. Elle ne fournira donc pas de prise de position relative audit rapport d'activité.

5. Divers

Aucun sujet n'a été abordé sous ce point de l'ordre du jour.

* * *

Luxembourg, le 29 octobre 2021

<p>Procès-verbal approuvé et certifié exact</p>
--